

trie forestière, la mise en valeur des gisements de potasse dans la région de Sussex, la piste de Fundy, dont les gouvernements fédéral et provincial parlent depuis si longtemps, sans toutefois, semble-t-il, être à la veille d'un accord, mais faute de temps je ne pourrai le faire. Je devrai revenir sur ces questions plus tard.

J'aimerais toutefois parler du chômage dans la circonscription de Fundy-Royal. Cette région est certes laissée pour compte et pourrait grandement bénéficier de certaines améliorations et transformations.

Comme vous le savez sûrement, monsieur l'Orateur, Statistique Canada fait état de la situation dans les provinces de l'Atlantique après désaisonnalisation. Cela induit en erreur. Étant donné que le chômage dans ces provinces et dans Fundy-Royal est extrêmement saisonnier, les chiffres fournis par Statistique Canada n'ont, la plupart du temps, aucune valeur.

Les modifications à la loi sur l'assurance-chômage dont la Chambre est saisie sont d'une importance critique pour le Nouveau-Brunswick. Dans l'état actuel des choses, on estime que si le projet de loi est adopté tel qu'il a été présenté, il faudra augmenter de 10 p. 100 les crédits que la province affecte aux services sociaux. A une réunion des ministres fédéraux et provinciaux des services sociaux récemment on a proposé que le gouvernement envisage d'adopter une structure de taux à deux niveaux. Je demande à la Chambre et au gouvernement d'étudier cette proposition. Cela veut dire, tout simplement, que pour ceux qui n'ont aucune personne à charge, 50 p. 100 de leurs gains, au maximum, seraient assurables, tandis que pour ceux qui ont une famille ou des personnes à charge, 66⅔ p. 100 de leurs gains resteraient assurables, cette proportion pouvant éventuellement être ramenée au niveau proposé de 60 p. 100.

On estime que les économies réalisées uniquement au Nouveau-Brunswick atteindraient environ 26 millions de dollars cette année, ce qui n'est pas négligeable. Bien évidemment, les économies à l'échelle du pays seront-elles, beaucoup plus élevées.

J'ai été heureux d'apprendre que le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration a apparemment consenti à ce que les ministres provinciaux participent aux travaux. Je suis sûr que l'expérience et les connaissances des participants aux délibérations leur sera fort utile.

Les basses régions de ma circonscription englobent les agglomérations d'Oratoire de Saint-Jean, la plus grande ville du Nouveau-Brunswick, notamment Kennebecasis Park, Renforth, Riverside, Kinghurst, Rothesay, Fairvale, Gondala Point, Quispamsis et Hampton sur la Kennebecasis et Grand Bay et Westfield sur la Saint-Jean.

Monsieur l'Orateur, Fundy-Royal, est ainsi que je l'ai fait remarquer, une circonscription variée qui, économiquement parlant, est en grande partie tributaire de l'intuition et de l'ingéniosité de ses habitants. La circonscription compte un bon nombre de petites entreprises y compris une bonne partie des exploitations agricoles du Nouveau-Brunswick. Il y a les pêcheurs de la côte de Fundy qui vivent de la mer. Il y a des petits industriels, des industriels un peu plus gros, les industries de services, sans oublier les administratrices communément appelées maîtresses de maison. Tous ces gens doivent se tirer d'affaire dans un milieu économique qui, à cause du gouverne-

Budget—M. Corbett

ment actuel, est totalement incompatible avec les aspirations, les espoirs et les ambitions d'une population consciencieuse, travailleuse et ambitieuse.

● (1452)

Si l'on prend la maîtresse de maison, que lui offre ce budget? Un misérable dollar par semaine, peut-être. Quant au monde des affaires, rien du tout! Absolument rien sinon qu'on promet aux professions libérales, comme les médecins et les avocats, de leur enlever l'échappatoire que le gouvernement leur avait offerte et dont profitait tout homme d'affaires avisé, qu'il soit directeur d'une compagnie multinationale ou simple médecin de campagne. Du jour au lendemain, le gouvernement les a traités de vauriens, de profiteurs et de tricheurs et a décidé de mettre un terme à ce genre de choses.

Prenons le médecin de campagne typique. D'abord, dans la plupart des provinces, il est assujéti à un programme d'assurance maladie qui réglemente et fixe ses honoraires, que ce soit pour l'administration d'un simple laxatif ou un accouchement dans un hôpital situé à 30 ou 60 milles de son bureau. Dans la plupart des cas, il est à la disposition de ses clients 24 heures sur 24 et, pratiquement tous les jours, il doit visiter des malades dans un hôpital situé à plusieurs milles de son cabinet.

Il lui faut une installation téléphonique perfectionnée capable de lui transmettre des renseignements lorsqu'il est loin de chez lui. Il doit publier des annonces dans les journaux locaux dès qu'il s'absente de son cabinet pendant un jour ou deux. Il lui faut tout un équipement médical qui rendrait jaloux la plupart des petits hôpitaux d'il y a dix ans. Il doit avoir au moins deux employés, c'est-à-dire s'il fait le ménage lui-même. Il doit tenir des dossiers étrangement comparables à ceux des entreprises commerciales, y compris des livres comptables. Il participe à des séminaires et à des programmes d'éducation permanente pour se tenir au courant des derniers progrès techniques. Bien souvent, son cabinet fait office de dispensaire si bien qu'il doit conserver des médicaments et remèdes et en tenir l'inventaire comme le ferait un pharmacien. Une fois toutes ces dépenses déduites, son salaire se situe sans doute aux environs de \$30,000 à \$40,000 par an, beaucoup moins que ne touchent bon nombre des bureaucrates qui hantent cette colline.

Voilà le gredin, monsieur l'Orateur, que le gouvernement d'en face considère sur le même plan que le bon citoyen qui va travailler à 9 heures le matin et revient à 5 heures le soir et touche son chèque de paie toutes les semaines. C'est le petit garnement, monsieur l'Orateur, que le gouvernement d'en face considère probablement comme un autre ennemi. Si le gouvernement veut décourager le médecin de famille et purger la société de ce scélérat, il y réussit assez bien. Avant ces mesures qui empêcheront un chef d'entreprise légitime de prendre la place à laquelle il a droit dans le monde des affaires, la situation des médecins, des chirurgiens et des autres dans les domaines connexes était déjà assez difficile. Le gouvernement d'en face sait qu'ils quittaient le pays en masse pour profiter des meilleures conditions existant aux États-Unis. Il sera intéressant et je prédis tragique, de voir ce que feront ces mesures qu'a présentées le gouvernement pour aggraver davantage une situation déjà tendue.

Mais c'est là l'attitude que le gouvernement a adoptée envers les petites entreprises. Il faut les utiliser et les intimider. Il ne faut pas les détruire, pas encore, parce qu'elles représen-